



## Coordination de l'enseignement des langues au Sec II

### MANDAT

pour l'analyse de la situation de l'enseignement des langues étrangères au secondaire II et le développement d'une politique de coordination nationale de celui-ci

### 1. Considérants

La réorganisation des filières d'enseignement et la définition des types de maturités auxquels ce degré scolaire permet d'accéder est aujourd'hui en voie d'achèvement :

- les filières de formation professionnelle conduit aux certificats de capacité professionnelle et peut amener l'apprenti/e à une maturité professionnelle ;
- la filière de culture générale conduit au certificat de culture générale et peut amener l'étudiant/e à une maturité spécialisée (à orientation professionnelle) ;
- la filière gymnasiale conduit l'étudiant/e à une maturité gymnasiale.

Pour diverses raisons historiques et juridiques, et vu principalement les transformations ou développements récents des divers types d'études au degré secondaire II, il n'y a pas de véritable coordination entre les filières, leurs objectifs et les niveaux visés par chacune. Or, les pouvoirs publics, cantonaux et fédéraux, qui portent la responsabilité de la formation sont désormais tenus de veiller à lever tout obstacle à la mobilité et à renforcer le développement de la qualité.

L'enseignement des langues constitue désormais un domaine d'activité prioritaire de la CDIP. Après avoir fait élaborer par des experts un Concept général d'enseignement des langues à la fin des années nonante, la CDIP a adopté le 25 mars 2004 une stratégie et un plan d'action pour cet enseignement à l'école obligatoire. Elle a convenu d'une harmonisation, qui s'inscrira dans le processus HarmoS, à installer d'ici à l'année 2012 dans le cadre d'une intense coordination régionale.

Sur le plan européen, et soit dit en passant avec une forte implication de la Suisse, un important processus d'explicitation et d'harmonisation est en cours depuis la publication du Cadre européen commun de référence pour les langues étrangères. Ce processus touche progressivement et à des vitesses variables tous les pays et tous les degrés scolaires. Il a des incidences majeures sur les méthodes et instruments d'évaluation, sur la validation des objectifs, sur la production des supports d'enseignement et sur la formation des enseignants. Un renforcement de l'usage du CECR et de ses produits dérivés constitue un objectif majeur dans le cadre de la politique de coordination en Suisse également.

## 2. Missions

Les tâches confiées par le mandat sont les suivantes :

1. sur la base des priorités définies au terme de la phase initiale (état des lieux et hearing) et en tenant compte de la *Décision de la CDIP du 25 mars 2004 sur la coordination de l'enseignement des langues dans la scolarité obligatoire*, **élaborer et hiérarchiser une liste de mesures, de contenus et de formes de travail** pouvant permettre d'assurer la coordination de l'enseignement des langues (*étrangères*) au secondaire II, y inclus le soutien apporté aux étudiants allophones pour la langue 1 (langue scolaire);
2. réunir et **développer l'argumentation et les fondements** (politiques, scientifiques et pédagogiques) permettant de fonder ces principes de coordination;
3. **élaborer un rapport final** développant un projet de **recommandations** et/ou de **plan d'action** à proposer aux organes de la CDIP;
4. établir une évaluation et émettre des propositions concrètes quant aux **moyens et aux délais de mise en œuvre** de ces recommandations, en tenant compte des autres décisions et paramètres relatifs à la politique commune d'enseignement des langues.

## 3. Organes de travail

1. **un groupe de travail de sept à dix personnes (experts)**, couvrant les divers secteurs du secondaire II et la formation des enseignants pour ce degré et intégrant les auteurs du rapport sur l'état des lieux;
2. le groupe peut disposer, selon les nécessités, de **l'assistance** d'IDES et du SG-CDIP;
3. **un groupe d'accompagnement d'une quinzaine de personnes**, assurant une plus large représentativité, auquel le groupe d'experts peut soumettre périodiquement des documents, réflexions et questions, afin de bien profiler son rapport et de s'assurer d'une bonne compréhension et réception de ses propositions (consultation en cours de rédaction);
4. dans les limites du budget et avec l'accord du SG-CDIP, le groupe peut se faire assister par des **experts extérieurs** pour des points particuliers de son travail.

## 4. Produit final

1. le groupe d'experts dépose **un rapport final**, dressant l'historique du travail et présentant une construction solidement argumentée, éventuellement exemplifiée, puisant dans les résultats de l'état des lieux et dans les échanges conduits au début et en cours d'élaboration avec les représentants des milieux concernés (hearing, groupe d'accompagnement, autre documentation et contacts);
2. le rapport se conclut sur un projet de **recommandations** et/ou de **plan d'action**
3. le rapport décrit les **mesures** qui seraient nécessaires pour réaliser ces recommandations, leurs **coûts** estimés et la possible **planification** de leur mise en œuvre
4. la publication totale ou partielle du rapport est réservée, en fonction de la suite des débats, les droits en appartiennent au Secrétariat général de la CDIP.

## 5. Délais et présentation du document

- Le mandat est réalisé entre décembre 2005 et décembre 2006

- Le rapport, rédigé dans la langue des auteurs (selon l'organisation du travail au sein du groupe d'experts) est remis au mandataire sous forme électronique, en formats Word et PDF.
- Délai de livraison : **décembre 2006**

## 7. Modalités de travail

- Encore à déterminer avec les membres du groupe d'experts
- En principe trois séances au cours de l'année 2006 pour le groupe d'accompagnement

## 8. Conditions financières

- Défraiements pour le groupe d'experts :
  - forfait de base : 2'600 francs par expert (sauf expert délégué par l'OFFT)
  - complément plafonné à 2'400 selon le travail effectivement réalisé individuellement par chaque membre du groupe d'expert  
(le forfait équivaut à une base de travail de quarante heures ; le complément se basera sur un décompte d'heures à établir individuellement, au-delà des 40 heures initiales)
  - les frais de déplacement sont remboursés selon les normes de la CDIP (réglementation du 29 août 2005 jointe en annexe)
  - les frais d'organisation et de repas lors des séances sont directement pris en charge par la CDIP
  - d'autres frais éventuels (matériel, kilomètres, repas) sont remboursés selon les normes de la CDIP et sur présentation des quittances, pour autant qu'ils aient fait l'objet d'un accord préalable (oral ou écrit) du secrétaire général adjoint de la CDIP
- Défraiements en ce qui concerne le groupe d'accompagnement selon les barèmes de la CDIP pour les commissions et groupes de travail (réglementation du 29 août 2005)

## 9. Droits d'auteur

Les droits d'auteur et droits voisins relatifs aux rapports découlant du présent mandat restent propriété de la mandante.

Olivier Maradan, le 1er février 2006

821.4/6/2006

NB. Ce mandat remplace la version provisoire du 11 novembre présentée lors du kick off.

Annexes : - Liste des membres du Groupe d'experts et du Groupe d'accompagnement du projet LSII  
- Réglementation de la CDIP du 29 août 2005 concernant les indemnités et défraiements

---

## **Annexe : Membres du groupe d'experts et du groupe d'accompagnement**

### **Groupe d'experts**

**Dr. Mirjam Egli Cuenat**, SG-CDIP & Universität Basel (présidente)  
**Fulvio Cavallini**, Dir. Liceo cantonale di Locarno  
**Pia Gilardi-Frech**, DECS/ Divisione della formazione professionale DFP, Breganzona  
**Claude-Antoine Héman**, Schulleiter FMS, Konrektor Gymnasium Münchenstein (BL)  
**Dr. Hans-Peter Hodel**, Dozent FHS, Gymnasiallehrer Sarnen  
**Guy Hertzog**, président dép. français gymnases Berne  
**Jakob Mühlemann**, WKS Bern & PH Bern & KOGS NWEDK  
**Willy Nabholz**, Bildungsplanung BiDI Zürich & techn. Berufsschule Zürich  
**Marianne Stäubli**, BBT & EHB  
**Christine Vindayer**, formation professionnelle Aigle & EHB

### **Groupe d'accompagnement**

**Andreas Hirschi**, SG-CDIP Berne (Präsidium)  
**Michel Andrey**, Gymnase de la Planta, Sion + HEP-VS (CIIP)  
**Chantal Andenmatten**, Service d'enseignement Sec II, DiP Genève  
**Dr. Hugo Barmettler**, BBT  
**Hans Ulrich Bosshard**, ESP + KOGS (EDK-Ost)  
**Heidi Derungs-Brücker**, WBZ  
**Dr. Brigitte Mühlemann**, Leiterin Pädag., Volksschulamt Zürich & KOGS (EDK-Ost)  
**Peter Müller**, Schw. Berufsbildungsplattform.  
**Karl Obrist**, Konrektor Gymnasium Oberwil (BL), Leiter FMS, Konferenz der Rektoren Schweizerischer Fachmittelschulen  
**Marco Polli**, Genève, Associations professionnelles Sec II, form. générale  
**Philippe Robert**, directeur Lycée D. de Rougemont, Neuchâtel, Conférence des Directeurs des Gymnases Suisses  
**Martina Wider**, Mittelschul- und Berufsbildungsamt Zürich  
**Dr. Martin Wild Näf**, SIBP / ISFPF  
**Dr. Susanne Wokusch**, HEP-VD, Lausanne

---